



Charte Éthique

à l'attention des salariés, bénévoles, lauréats, structures sociales, partenaires économiques

Fondation de la 2ème Chance

Janvier 2008

Charte Éthique



- **Préambule**

La Fondation de la Deuxième Chance est reconnue d'Utilité Publique. Chacun des intervenants qui la représente s'engage à agir dans le respect d'une stricte neutralité politique et religieuse et se refuse, dans son action, à toute discrimination de sexe, d'origine, d'ethnie, de religion et de nationalité.

- **S'engager avec conviction**

Chaque acteur doit être conscient que la qualité professionnelle de chaque intervention ne pourra que renforcer la viabilité du projet du lauréat. Qu'il s'agisse du premier regard, de l'instruction ou du parrainage, toutes les étapes ont leur importance et sont utiles si chacun s'y engage pleinement.

- **Lutter contre l'assistanat**

Le contexte socio-professionnel des dernières décennies a pu encourager certaines personnes à se laisser choir dans une inactivité chronique. L'objectif de la Fondation est véritablement de permettre à tous ceux qui souhaitent trouver une stabilité professionnelle leur permettant de subvenir à leurs besoins d'y parvenir.

- **Coordonner l'action**

La Fondation a une structure décentralisée qui exige donc la plus grande rigueur quant à la communication entre les différentes instances (partenaires sociaux et économiques, bénévoles, salariés, délégués de site...). La cohérence et la synergie sont indispensables à une action efficace pour le lauréat, lequel doit toujours se trouver au centre des préoccupations de chacun.

- **Accompagner chaque lauréat**

Si la Fondation octroie au lauréat une subvention financière, elle s'engage surtout à l'accompagner humainement jusqu'à l'accomplissement de son projet grâce au parrainage.

- **Intervenir en complément**

Il est indispensable que La Fondation puisse demeurer un financeur complémentaire, intervenant en dernier recours et jamais en substitution d'un financeur institutionnel.

- **Conclusion**

Idéalement, il serait souhaitable que chaque lauréat devienne à terme parrain ou accompagnateur d'un autre lauréat, à son tour vecteur de lien social.